

CHARTRE ESPACE MULTIMEDIA RESSOURCES NUMERIQUES MEDIATHEQUE MUNICIPALE ROLAND BARTHES

Cette chartre permet à chaque usager de l'Espace Multimédia de connaître ses droits et ses devoirs. Chacun peut ainsi profiter des services de la Médiathèque, s'il respecte les règles nécessaires à son bon fonctionnement.

L'accès aux ressources numériques et à internet est un service gratuit que la Médiathèque met à disposition des adhérents aux jours et heures d'ouverture de la Médiathèque. Néanmoins pour des raisons techniques ou actions spécifiques les postes informatiques peuvent être momentanément indisponibles.

Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour les guider, les conseiller et les orienter, les aidant ainsi à utiliser au mieux les ressources et les services de la Médiathèque, et à veiller au respect des règles par tous.

Pour leur part, les usagers sont invités à communiquer oralement leurs suggestions ou remarques concernant le bon fonctionnement du service.

La présente chartre est consultable sur le panneau d'affichage de la Médiathèque et le site internet de la commune.

Toute modification à la présente chartre sera notifiée par voie d'affichage.

L'accès à la salle multimédia, aux tablettes, aux liseuses et aux ressources numériques en général, est conditionné à la lecture et à la signature préalable de la présente chartre.

1 – ACCES A LA SALLE MULTIMEDIA

Art. 1 : L'utilisation de la salle multimédia de la médiathèque Roland Barthes est réservée aux adhérents de la médiathèque, ce service est compris dans l'adhésion. Les non-abonnés peuvent cependant y avoir accès à raison de 2 euros la demi-heure sur présentation d'une pièce d'identité.

Art 2 : En cas de forte affluence, le temps de connexion sur un ordinateur pourra être limité à une demi- heure par usager.

Art. 3 : Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

2 – UTILISATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

- ***Equipement de la salle multimédia***

Art. 4 : La salle multimédia dispose de six postes informatiques. Un poste en plus est accessible aux usagers pour la consultation du catalogue.

Art. 5 : L'utilisateur devra s'inscrire à l'accueil pour l'utilisation des ordinateurs, un code d'accès lui sera fourni par les bibliothécaires.

Art. 6 : L'accès au wifi sera également possible pour les lecteurs qui souhaiteront utiliser leur propre matériel. Un code d'accès fourni, par le personnel de la médiathèque, sera nécessaire pour bénéficier de la connexion.

Art. 7 : L'utilisateur peut emprunter un casque, qui devra être rendu aux bibliothécaires à la fin d'utilisation.

Art. 8 : La détérioration du matériel engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur. En conséquence, la remise en état du matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur responsable.

Art. 9 : Les utilisateurs des postes informatiques de la salle multimédia peuvent : utiliser des logiciels de bureautique, se connecter à Internet, utiliser une clé USB, scanner des documents et imprimer des documents (selon le tarif en vigueur).

Art. 10 : Par contre, les utilisateurs des postes informatiques de la salle multimédia n'ont pas le droit de : modifier le paramétrage des postes, placer en « favoris » des sites internet, consulter des sites contraires aux missions des établissements de service public et à la législation française et enfin installer des programmes

- ***Tablettes et liseuses***

Art. 11 : Des liseuses sont mises à la disposition des usagers de la médiathèque. Comme les ouvrages papier, elles peuvent être empruntées par les abonnés, pour une durée de 3 semaines. Une caution d'un montant de 50€ sera demandée.

Art 13 : Les tablettes sont strictement réservées à un usage dans la médiathèque. Les tablettes sont destinées à un usage individuel. Certaines sont disponibles dans l'espace enfant et doivent être utilisées sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur.

Art 14 : L'utilisateur, ou son représentant (pour les mineurs), est personnellement responsable du matériel utilisé. Il s'engage à ne pas modifier la configuration du matériel et à n'utiliser que les ressources installées.

Les tablettes bénéficient par défaut de l'accès à internet.

3 - RESPECT DE LA LEGISLATION

Art. 15 : N'est pas admise la consultation de sites contraires aux missions de service public et à la législation en vigueur en matière de droits de l'homme :

- Sites à caractère diffamatoire ou discriminatoire
- Sites à caractère érotique ou pornographique
- Sites faisant l'apologie des sectes ou de la violence

Art. 16 : Le personnel de la médiathèque dispose de moyens techniques pour veiller au bon usage de la salle et des supports numériques, et respecter la loi qui impose la tenue d'un registre de l'historique des connexions internet.

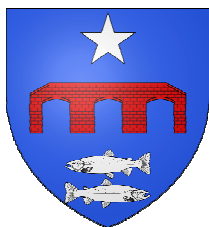
Art. 17 : Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion contrevenant au règlement en vigueur.

Art. 18 : Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits d'auteur des œuvres consultées sur internet.

Art. 19 : L'espace informatique de la médiathèque municipale est un lieu public. L'utilisateur doit prendre conscience que l'usage des postes est par conséquent différent de celui qui en est fait à son domicile :

- Veiller à se déconnecter de tout compte (messagerie par ex.) après consultation.
- Les transactions financières restent sous la responsabilité de ceux qui les engagent.
- Tous les téléchargements et sauvegardes de documents sur chaque poste sont systématiquement supprimés.

Art. 20 : Les usagers qui ne respecteraient pas le contenu de la charte peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia de la médiathèque.



CHARTRE ESPACE MULTIMEDIA RESSOURCES NUMERIQUES MEDIATHEQUE MUNICIPALE ROLAND BARTHES

À remplir par l'utilisateur et à conserver par la médiathèque

Je soussigné(e) :

Certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'espace multimédia et des ressources numériques de la médiathèque d'Urt et m'engage à la respecter.

À URT, le / /

Signature *précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Représentant légal de (nom et prénom de l'enfant).....

Autorise mon enfant à utiliser :

- l'espace multimédia (rayer la mention inutile) : OUI NON
- les tablettes tactiles (rayer la mention inutile) : OUI NON

Je m'engage à ce qu'il respecte les termes de la charte ci-dessus.

Signature *précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*